



L'ÉCHO de la Montagne

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-PAULE

15 mars 2015

Volume 16 numéro 4

Rédacteur: Gilles Desjardins

Mise à jour du plan de développement local

Les citoyens de Sainte-Paule ont été consultés par le biais d'un questionnaire transmis via l'ÉCHO de la Montagne et le site web de la municipalité. Le questionnaire était disponible du 15 septembre 2014 au 10 octobre 2014.

Un comité de coordination a été formé des personnes suivantes:

- Mélissa Levasseur, d.g. municipalité
 - Pierre Dugré, maire
 - Gilles Desjardins, secrétaire du CA de la corpo
 - Régis Côté, animateur
 - Jean Lemieux, prés. Ass. du Lac du Portage
- Aussi Nadine Turcotte, conseillère en développement rural.

A la suite des résultats recueillis auprès de la population le comité, aidé de la conseillère, en ont fait l'analyse, leur permettant d'élaborer une première mise à niveau du plan de développement local pour Sainte-Paule.

Voici la liste des orientations priorisées:

- ◇ Diversifier l'économie locale.
- ◇ Augmenter la fréquentation et l'offre d'activités sociales et récréatives.
- ◇ Maximiser l'utilisation des infrastructures existantes.
- ◇ Bonifier et diversifier l'offre en logement.
- ◇ Assurer la desserte en service de proximité.
- ◇ Poursuivre les efforts de sensibilisation aux bonnes pratiques (qualité de l'eau et saine gestion de la forêt.)

Le comité est à finaliser la version finale du PDL, pour approbation...

La publication de ce journal est rendue possible, grâce à la contribution financière des commanditaires et des entreprises qui annoncent dans le journal.

- La SADC de la région de Matane
- Le CLD de la MRC de Matane
- Les Chevaliers de Colomb—Conseil 8880
- La Corporation de Développement de Sainte-Paule

Merci à ces organismes, aux donateurs et aux collaborateurs du journal.

Noter: Pour les abonnés, demeurant à l'extérieur de Sainte-Paule, le temps est venu de renouveler pour 2015, votre abonnement: Coût \$6.00
Le rédacteur



Groupe
BOUFFARD
www.groupebouffard.com

BON PRINTEMPS



JOYEUSES PÂQUES

MURRAY, CHAREST & ROSS inc.
548, du Phare Est, suite 201
Matane G4W 1A7

Téléphone: (418) 562-9192
Télécopieur: (418) 562-5799
Internet: mcrinc@quebecitel.com

 **ULTIMA**

Écho municipal

Protection des travailleurs bénévoles pour 2015

Le conseil municipal autorise la Municipalité à souscrire une protection pour les travailleurs bénévoles auprès de la CSST, pour l'année 2015, couvrant tous les travailleurs bénévoles de la municipalité. Noter, que la Corporation de développement a une protection similaire pour ses travailleurs bénévoles.

Membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.)

Le C.C.U. est composé des personnes suivantes:

	Représentant	Fin du mandat
*	M. Urbain Bérubé	conseil 2017
*	M. Victor Landry	résident 2017
*	M. Réginald Lizotte	conseil 2017
*	Mme Suzanne Vinet	conseil 2016
*	M. Régis Côté	résident 2016
*	M. Jean Lemieux	résident 2016

Identification des besoins en matière de sécurité, au sens large du terme

Le conseil municipal a identifié, auprès du directeur de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Matanie, les besoins de la municipalité en matière de sécurité et a priorisé les besoins suivants:

Sécurité routière:

Contrôle de la vitesse sur la route collectrice et spécialement dans le secteur du village, durant les plages horaires suivantes: de 6h 00 à 8h 00 et de 16h 00 à 18h 00. Il y a aussi un problème avec les camions lourds.

Enquêtes criminelles:

Introduction et vol dans les bâtiments utilisés de façon saisonnière, dans les secteurs de villégiature.

Police de proximité:

Faire des patrouilles nautiques sur le lac du Portage en juillet et en août. Conseiller les utilisateurs du plan d'eau à utiliser de façon sécuritaire leur embarcation à moteur.

Événements spéciaux:

Chasse aux faisans (dernière fin de semaine d'octobre). Patrouille des sites utilisés pour les activités «Chasse en sentiers et à la Tour du Roy ainsi que le tir aux pigeons d'argile.

Projet de relocalisation et d'aménagement de la bibliothèque municipale

Avec la fermeture de l'école et la désuétude du local de la bibliothèque, le conseil municipal envisage de déménager la bibliothèque dans ses locaux du bureau municipal. Les responsables du projet, soit madame Carmen D'Amours, madame Suzanne Vinet et madame Mélissa Levasseur, ont reçu mandat du conseil municipal d'engager un architecte, afin de présenter au conseil un avant-projet sur les coûts et les plans d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale.

Réseau chaleur

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 341-15 décrétant une dépense de 343,613\$ et un emprunt de 328,613\$ pour le paiement des travaux de rénovation au centre communautaire et pour l'installation d'un réseau chaleur alimenté par un système de chauffage à la biomasse forestière, pour desservir les immeubles communautaires situés dans le village de Sainte-Paule.

Avril est le Mois de la jonquille

Le conseil municipal a décrété que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.



Appuis à la corporation de développement

Le conseil municipal a donné son appui au conseil d'administration de la Corporation de Développement de Sainte-Paule pour le dépôt d'une demande d'aide financière de 3,000\$ dans le cadre du volet «Soutien à la vitalité sociale» du Pacte rural 2014-2019.

Aussi, le C.A. de la corporation de développement a reçu l'appui du conseil municipal pour le dépôt d'une demande d'aide financière de 22,096\$, dans le cadre du pacte rural volet «Territoire» pour une étude exploratoire sur la mise en place d'une plate-forme pour la fabrication de biomasse forestière et démarchage pour faire connaître le projet à l'intérieur de La Matanie.

Maire-suppléant

Les membres du conseil ont désigné monsieur Réginald Lizotte comme maire suppléant pour l'année 2015.

Renouvellement—Centre de mise en valeur des Opérations Dignité

Le conseil municipal autorise le renouvellement annuel 2015 de la municipalité au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, au montant de 60\$.

Financement de la Journée de la Résistance

Le conseil municipal autorise la municipalité à verser au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, un montant de 100\$, comme participation financière pour l'organisation de la journée de la résistance de 2015.

JSL enr.
RAMONAGE
Jacques Langlois

203 Dionne, Matane
G4W 1G8
418 562-5197
418 560-6262



Épidémie de solidarité dans le vil- lage

Le virus de la solidarité se propage dans le village. Les citoyens et citoyennes de Sainte-Paule sont invités à se joindre au mouvement.

Le 11 février dernier, le Centre d'action bénévole a organisé une conférence de presse pour lancer le projet «Voisins solidaires de La Matanie».

La campagne « Voisins solidaires de La Matanie » vise à sensibiliser les citoyens et citoyennes à l'importance de l'entraide entre voisins. L'idée : installer la cordialité autour de chez soi en posant de simples gestes de bon voisinage pour profiter des bons côtés d'être à côté!

Dans la région, le mouvement prend la forme d'une épidémie. De février à juin, le virus de la solidarité se propage de porte à porte pour toucher le cœur des voisins et voisines. L'impact de cette épidémie : la création d'un milieu de vie, humain, chaleureux et sécuritaire pour tous.

Avec cette initiative, nous souhaitons promouvoir le bon voisinage à travers un mouvement contagieux. Être un voisin solidaire, ça commence par de petits gestes : dire bonjour, déneiger l'entrée du voisin, accueillir un nouvel arrivant, garder l'œil ouvert au quotidien, échanger des plantes....

Tous les gestes contribuent à transformer le voisinage en un milieu de vie, chaleureux, humain et inclusif. Partagez vos bons coups ou ceux de vos voisins en écrivant à l'adresse suivante : cabmaudcomtois@gmail.com.

Vous êtes invités à suivre l'évolution de l'épidémie sur la page Facebook *Voisins solidaires de La Matanie*. Plusieurs activités sont proposées durant la campagne qui se clôture avec l'organisation de fêtes de voisins un peu partout dans La Matanie les 27 et 28 juin.

Maud Comtois. Chargée de projet en communication

CENTRE
D'Action **BÉNÉVOLE**
DE LA RÉGION DE MATANIE

Une *Action*
pour *faire la différence!*

SOUPER RENCONTRE

Il y aura un **souper rencontre** au profit de l'Association du Lac du Portage et de la Corporation de développement de Sainte-Paule, **le samedi 28 mars prochain** au centre communautaire, à 17h30.



Une soirée de cartes suivra pour les personnes intéressées. Notez qu'un service de bar sera offert.

Au menu: Potage au légumes
Choix entre 2 plats principaux (cipaille ou poulet)
Dessert «gâteau forêt noire et breuvage».

Coût du billet: 20\$ « adulte»
10\$ «enfant de 12 ans et moins»

Les billets sont en vente auprès des membres de la corporation de développement et ceux de l'association du lac ou contacter M. Raymond Gagnon au 737-4774 ou Denis Desjardins au 737-9702.

Il s'agit d'une belle occasion de fraterniser entre pauléens et pauléennes.

Nous vous attendons en grand nombre. Bienvenue à toute la population.

Le comité organisateur

L'Association du Lac du Portage
La Corporation de Développement de Sainte-Paule

Une belle saison de Curling

Avec un début un peu difficile, à cause de la qualité de l'eau et une fin de décembre pluvieuse ce qui a retardé de quelques jours le lancer des premières pierres, nous avons pu débiter la saison.



Nous n'étions que quatre équipes, alors la glace n'a pas été utilisée comme les autres années, mais de nouveaux joueurs s'inscrivent pour la saison prochaine, et de nouvelles idées commencent à prendre corps.

En fin de semaine du 7 Mars, nous avons fait un petit **tournoi (Amical)** et une équipe de **Les Méchins** s'est jointe à nous et a remporté la victoire. Ce fut une belle façon de fraterniser après un hiver un peu froid.

Merci à toutes les participantes et participants, bienvenue à ceux qui veulent se joindre à nous la saison prochaine.

Victor Landry

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, DU C.A. DE LA SUSDITE
CORPORATION ;

QUE le C.A. de la Corporation de Développement de Sainte-Paule a fixé
au 13 avril 2015, à 19h 30, au centre communautaire, la tenue de
l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Développement de
Sainte-Paule.

Tous les membres actifs sont convoqués à cette assemblée gé-
nérale et la population de Sainte-Paule est invitée à y assister.

Lors de cette assemblée un rapport d'activité sera présenté ainsi
que le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre
2014.

L'assemblée générale aura à nommer des administrateurs pour
les postes occupés par messieurs Raynald Lechasseur (AGA),
Lucien Lefrançois (conseil), Victor Landry, (AGA) Gilles Des-
jardins (conseil). Aussi, l'assemblée générale aura à entériner la
nomination de deux administrateurs nommés par le Conseil
municipal.

DONNÉ à Sainte-Paule, le 16 mars 2015.

Gilles Desjardins,
Secrétaire du C.A.
Trésorier et directeur général
de la Corporation de Développement de Sainte-Paule

**NOTER: Veuillez ne pas oublier de renouveler votre adh-
sion à la Corporation de développement. Il n'en coûte que
5,00\$.**



AUDIO VIDÉO AMQUI INC.
33, rue des Forges
Amqui (Québec)
G5J 3A5

René Savard

Votre conseiller

Tél. : (418) 629-2400

Télec. : (418) 629-2020

Petites détentees...

Pourquoi dit-on qu'il y a un:

«**Embarras de voitures**», quand il y en a trop,
Et

«**Embarras d'argent**», quand il n'y en a pas
assez?

Pourquoi parle-t-on des **quatre coins** de la Terre,
alors qu'elle est **ronde**?

Quand un homme se meurt, on dit qu'il s'**éteint**;
Quand il est mort, on l'appelle «**feu**» ?!

Pourquoi appelle-t-on «**coup de grâce**» le coup
qui tue ?

On «**remercie**» un employé, quand on n'est pas
content de ses services.

Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et
qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher,
qu'il est dans de «**beaux draps**» ?



Besoin de support et de nouvelles idées

Je lance un appel à ceux et celles qui voudraient
partager avec la communauté, leurs bonnes
idées et leurs attentes, en me fournissant des
sujets à publier qui seraient intéressants pour les
concitoyens.

Je remercie sincèrement madame Carmen Côté
D'Amours pour le temps qu'elle met à me four-
nir des articles pour le journal. Son assiduité me
touche et m'encourage.

En plus, elle est impliquée dans la rédaction du
journal paroissial, depuis plusieurs années. ! Car-
men, tu es formidable.

Le rédacteur.

Merci!

Écho de la Bibliothèque de Ste-Paule

Heures d'ouverture de votre bibliothèque municipale : de 19h00 à 20H30, un mardi aux 2 semaines.

Nouveautés dans le domaine des livres numériques :

À votre bibliothèque municipale, grâce à son affiliation avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas Saint-Laurent (CRSBP du BSL), depuis un an déjà, il est possible de faire l'emprunt de livres numériques. Afin de répondre à la demande croissante des amateurs de livres numériques, le Réseau BIBLIO du Bas Saint-Laurent a commencé à augmenter sa banque de livres numériques disponibles et d'ici mars 2016, cinq milles nouveaux titres seront ajoutés à la collection pour satisfaire les besoins de la clientèle. Près de mille nouveautés sont déjà disponibles. En projet : développer une formule permettant aux abonnés de proposer des titres ou sujets à acquérir en format numérique, lesquels seraient ajoutés à la banque de livres numériques permettant ainsi de les rendre disponibles à l'emprunt. Donc, en projet actuellement; à suivre.

Le prêt numérique permet à chaque usager de faire l'emprunt de 3 livres numériques à la fois pour une durée de 3 semaines, durée qui peut-être prolongée si nécessaire en faisant la demande directement au Réseau BIBLIO. L'usager fait lui-même ses demandes à partir de sa liseuse électronique, (ordinateur – portable ou autre), en utilisant son numéro d'usager. Naturellement il faut être abonné à sa bibliothèque municipale où l'information est disponible pour la démarche à suivre. À noter aussi que le prêt de livres numériques est indépendant de la politique de prêt du livre-papier, c'est-à-dire que vous pouvez emprunter 3 livres numériques en ligne et vous présenter à la bibliothèque et choisir 2-3 livres-papier + un ou deux périodiques.

Tirage :

Depuis le mois de janvier et jusqu'en mai, à chaque fois qu'un usager emprunte un livre à sa bibliothèque municipale, un billet est complété à son nom lui permettant ainsi de participer à un tirage ayant comme prix un livre qui nous a été donné par le CRSBP. Le tirage aura lieu le 26 mai lors de l'ouverture régulière de la bibliothèque. À vous d'y participer!

Suggestion de lecture :

Titre : « Kaboul était un vaste jardin »
Auteur : Qais Akbar Omar

Histoire d'une famille afghane racontée par le fils aîné. Récit fascinant et dérangeant qui fait mieux comprendre ce coin du monde au cœur de l'actualité.

L'Occident a tourné son regard vers l'Afghanistan après les attentats du World Trade Center en 2001. L'auteur a choisi de nous raconter son pays jusqu'à cette date fatidique. Enfant, il vit des jours paisibles à Kaboul avec sa famille, qui cohabite alors avec ses oncles et tantes dans la vaste demeure du grand-père paternel. Quand la guerre civile éclate en 1992, leur quartier se retrouve sur la ligne de feu et ils n'ont d'autre choix que de fuir. Une migration périlleuse commence...

Personnages : **Qais**, le narrateur, capturé par des rebelles, il est forcé d'assister à des viols collectifs, à des exécutions sommaires, à la torture de son père. Il est fait prisonnier sous les talibans. **Le grand-père :** Il incarne l'autorité et la sagesse – il a lu aussi bien Socrate, Freud et Tolstoï que le Coran. Qais l'admire et l'aime profondément. **Wakaal :** Plus âgé que Qais de quelques années, ce cousin est comme un grand frère, celui qui enseigne à faire monter les cerfs-volants. Ce récit marie le quotidien d'une famille et le destin d'un pays et sait nous tenir en haleine jusqu'à la fin.

Carmen Côté D'Amours, responsable
Responsable Bibliothèque de Ste-Paule



ÉCHO DES AMATEURS DE PLANTES, FLEURS ET JARDINS

Médecine végétale

Bien que le concept de « remède végétal » suscite de nombreuses controverses, plus de 80% de la population mondiale utilise les plantes curatives pour se soigner. La plupart des plantes curatives se cultivent sans trop de difficultés, demandent peu d'entretien et se propagent généralement sans souci. Pour les cultiver, il faut s'assurer premièrement de bien les connaître et de les identifier par leur nom botanique, genre et espèce. Un même nom commun est parfois attribué à deux espèces complètement différentes. Ces plantes n'ont pas nécessairement les mêmes propriétés et certaines ne sont pas comestibles. Deuxièmement, il faut les cultiver dans un lieu protégé du jardin, loin des sources polluantes. Les substances chimiques comme les pesticides et les gaz d'échappement des voitures sont très volatiles et peuvent se retrouver dans vos infusions. Troisièmement, la consommation de plantes curatives associée à la prise de médicaments est parfois déconseillée. Il est dangereux d'établir son propre diagnostic et de pratiquer l'automédication, personne ne devrait entreprendre des cures de guérison sans avoir consulté un spécialiste au préalable. Les risques d'intoxication sont bien réels et ne devraient jamais être pris à la légère.

Dans votre jardinerie, choisissez donc des plants et des semis de culture biologique certifiés. Les parties de la plante utilisées varient selon les espèces cultivées. Les fleurs et les feuilles sont habituellement récoltées juste avant leur pleine maturité. Les racines et les rhizomes en automne ou tôt au printemps et l'écorce de certains arbres, de préférence à la fin de l'hiver sur des sujets adultes. On retrouve les préparations à base végétale sous des formes très variées : infusions, décoctions, teintures-mères, vins toniques, sirop et onguents en sont quelques-unes. Une fois transformés, ces produits peuvent se conserver plusieurs mois, parfois même quelques années. Les teintures-mères et les vins toniques se conservent plus longtemps, car ils sont à base d'alcool.

Voici donc quelques-unes de ces plantes curatives :

Parmi nos indigènes du Québec, on retrouve l'**achillée mille-feuille** (*Achillea millefolium*) : propriétés apéritives, digestives, cicatrisantes et toniques; la **busserole** (*Arctostaphylos uva-ursi*), arbuste, adorée par les ours qui mangent ses fruits, d'où son surnom de « raison d'ours », qualités antibactériennes et diurétiques; l'**échinacée** (*Echinacea purpurea*), stimule les défenses immunitaires; le **gingembre sauvage** (*Asarum canadensis*) propriétés désinfectantes, analgésiques et sudorifiques.

En provenance de régions d'outre-mer, on retrouve le **ginkgo** (*Ginkgo biloba*) (Chine), qualités anti-inflammatoires et nutritives. En Chine, on l'utilise pour soigner les infections pulmonaires et activer la circulation sanguine. Aussi, l'**hypsope officinale** (*Hypsope officinalis*) (Côte nord méditerranéenne et en Asie mineure), qualités sédatives et toniques, généralement utilisé pour traiter les infections de l'appareil respiratoire. Il y a aussi la **lavande officinale** (*Lavandula officinalis*, syn. *L. angustifolia*) (bassin méditerranéen), qui possède des vertus anti-dépressives, antiseptiques et antibactériennes. Elle est recommandée pour atténuer les maux de tête et l'anxiété. Finalement, le **millepertuis** (*Hypericum perforatum*) (originaire des régions tempérées et subtropicales) possède des propriétés astringentes, cicatrisantes, émoullientes et diurétiques.

Ces plantes sont composées de substances actives comme le mucilage, les huiles essentielles, les coumarines et les alcaloïdes. Utilisées toujours à petites doses, celles-ci agissent sur l'organisme de différentes façons. La **mélisse** (*Melissa officinalis*) par exemple est reconnue pour relaxer le système nerveux et l'**ail** (*Allium sativum*) pour ses qualités antiseptiques.

Utilisées depuis l'aube de la civilisation, les plantes médicinales ont contribué à guérir et à apaiser divers maux, rééquilibrer le système énergétique et aujourd'hui, elles sont nombreuses à aromatiser nos produits de beauté.



Carmen Côté - D'Amours

Secrets & astuces d'autrefois

Vous trouverez sous cette rubrique quelques recettes, traditions, trucs & astuces, loisirs créatifs, beauté – santé, quelques moyens simples et naturels utilisés en toute saison du temps de nos grands-parents.



C'est comme ça que ça se passait :

Pâques : Après le Carême, où la privation de dessert et de friandises était courante, pendant la semaine sainte, on achetait les brioches « hot cross buns » du Vendredi Saint. La fête de Pâques apportait sur la table le traditionnel jambon et le chocolat tant apprécié par les petits et les plus grands. La tradition voulait que les cloches des églises silencieuses depuis le Jeudi Saint, parties pour Rome, revinssent le jour de Pâques en semant des œufs au chocolat sur leur passage.

Trucs et astuces ...

- Pour garder la cassonade souple, ajouter quelques marshmallows dans le contenant avant la fermeture.
- Ajouter une serviette sèche à la brassée de linge dans la sècheuse pour diminuer le temps de séchage.
- Pour vérifier la fraîcheur d'un œuf, le mettre dans un verre rempli d'eau fraîche : l'œuf frais descend au fond du verre.
- Le sel élimine les mauvaises herbes dans les fentes du trottoir ou entre les dalles du pavé.
- Déposer un filtre à café dans le fond d'un pot pour empoter des plantes : la terre ne s'en échappera pas.
- Pour aiguiser des ciseaux : couper du papier sablé.
- Pour dévisser une ampoule brisée dans son socle : utiliser une demie pomme de terre plantée sur l'ampoule permet d'enlever le tout sans se blesser.
- Des raisins verts congelés permettent de refroidir le vin blanc.
- Placer une cuillère de bois en travers d'un chaudron pour éviter que le contenu déborde lors de l'ébullition.
- Placer un gros élastique sur un gallon de peinture pour essuyer le pinceau et garder le tour du gallon propre.
- Installer des élastiques sur les bouts des supports pour empêcher les vêtements de glisser.
- Triple usage pour le dissolvant de vernis à ongles :
Nettoyer les ciseaux et leur redonner toute leur brillance.
Permet de retirer facilement la colle qui adhère aux mains lorsqu'on bricole.
Enlever rapidement les gouttelettes de peinture tombées sur les vitres après des travaux de rénovation.
- Pour faciliter l'épicerie hebdomadaire, imprimez une liste d'épicerie que vous utiliserez semaine après semaine et sur laquelle vous n'aurez qu'à cocher les aliments manquants. Placez-la sur la porte du réfrigérateur où tous les membres de la famille pourront y inscrire ou cocher les aliments désirés.
- Pour défroisser un tricot, suspendez-le dans la salle de bain pendant que vous êtes sous la douche. En quelques minutes, la vapeur détendra les fibres du lainage. Étendez ensuite le tricot à plat et lissez-le bien avec vos mains. Attendez un heure ou deux avant de le porter.
- Pour rafraîchir un matelas, saupoudrez-le de bicarbonate de soude. Laissez reposer une vingtaine de minutes avant de passer l'aspirateur. Afin d'éliminer les cernes sur le matelas, frottez-les avec un linge imbibé de peroxyde. Pour un nettoyage en profondeur, utilisez un produit conçu pour les canapés et les fauteuils sur toute la surface du matelas.

Carmen Côté D'Amours

La fable du bénévole

Un jour, un fleuriste se rendit chez le coiffeur pour se faire couper les cheveux.

Après sa coupe, il demanda combien il devait.

Le coiffeur répondit: «C'est gratuit, je fais du bénévolat cette semaine».

Le fleuriste s'en alla tout content.

Le lendemain, en ouvrant sa boutique, le coiffeur trouva à sa porte une carte de remerciement et une douzaine de roses.

Plus tard, c'est le boulanger qui se présenta pour se faire couper les cheveux.

Quand il demanda à payer, le coiffeur lui dit: «Je ne peux accepter d'argent cette semaine, je fais du bénévolat».

Le lendemain, il déposa à la porte du coiffeur une demi-douzaine de croissants avec des remerciements.

Puis, ce fut le député du coin qui se présenta. Lorsqu'il voulut payer, le coiffeur lui répondit: «Mais non, cette semaine c'est gratuit, je fais mon bénévolat!»

Très heureux de cette aubaine, le député quitta la boutique.

Le lendemain, quand le coiffeur arriva pour ouvrir, une douzaine de députés et de sénateurs attendaient en ligne pour se faire couper les cheveux gratuitement....

Voilà, la différence fondamentale entre les citoyens de ce pays et les politiciens qui nous gouvernent.

Et il paraît que dans la file, il y avait même....des chauves !!! **SI, si !!!**





**CONVOCATION AU REGISTRE DES PERSONNES
HABILES À VOTER**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité;

- 1) Lors d'une séance du conseil tenue le 23 février 2015, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule a adopté le règlement numéro 341-15 intitulé :

Règlement numéro 341-15 décrétant une dépense de 343,613\$ et un emprunt de 328,613\$ pour le paiement des travaux de rénovation au centre communautaire et pour l'installation d'un réseau chaleur alimenté par un système de chauffage à la biomasse forestière, pour desservir les immeubles communautaires situés dans le village de Sainte-Paule.

- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 341-15 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport).
- 3) Ce registre sera accessible de 8heures à midi, de 13heures à 16h30 et de 18h30 à 19h30, le 7 avril 2015, au bureau de la municipalité, situé au 102 rue Banville, dans la Municipalité de Sainte-Paule.
- 4) Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 341-15 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **33**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 341-15 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h30, le 7 avril 2015, à la salle du conseil de la municipalité, 102, rue Banville, à Sainte-Paule.
- 6) Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h 00 et de 13h 00 à 16h 30 ainsi que le vendredi de 8h 00 à 11h 00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité

- 7) Toute personne qui le 23 février 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 8) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 9) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise, qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont co-propriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

- 10) Personne morale :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 février 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

DONNÉ à Sainte-Paule, le 16 mars 2015


Mélissa Levasseur
Directrice générale/secrétaire-trésorière